



Monsieur Fernand Etgen
Président de la Chambre des Députés

Luxembourg, le 19 mai 2020

Concerne : Modification du débat d'orientation (N°3001) sur la mise en œuvre du « virage ambulatoire ».

Monsieur le Président,

En date du 26 juillet 2019, le groupe parlementaire CSV avait introduit une demande afin d'organiser un débat d'orientation sur la mise en œuvre du « virage ambulatoire » en matière de politique de santé.

En effet, la médecine ambulatoire est une revendication de longue date et le gouvernement a affirmé à plusieurs reprises vouloir promouvoir des alternatives à l'hospitalisation classique.

La crise actuelle due à la pandémie COVID-19 a démontré qu'une médecine ambulatoire efficace peut largement contribuer à décharger le système hospitalier respectivement à prendre en charge un certain nombre d'interventions nécessaires.

Le groupe parlementaire CSV est d'avis que les conclusions à tirer de la présente crise nous amèneront à réfléchir à la réorganisation de notre système de santé, incluant l'élaboration d'un concept d'une médecine ambulatoire extrahospitalière. Nous pensons que cette question doit faire l'objet d'un débat d'orientation qui devra être organisé dans les semaines à venir dans le cadre des conclusions à retenir de la pandémie COVID-19.

Ainsi nous vous prions de reformuler l'intitulé du débat d'orientation N°3001 comme suit :
« Débat d'orientation portant sur les conclusions à retenir de la pandémie COVID-19 pour notre système de santé ainsi que sur la mise en œuvre du « virage ambulatoire ». »

Il va de soi que les questions formulées à l'occasion de ma première demande du 26 juillet 2019 restent de mise pour le débat dont il s'agit.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre parfaite considération.

Martine Hansen
Présidente du groupe politique CSV

Claude Wiseler
Député